

JPMorgan Funds – Global Dynamic Fund (le « Compartiment »)

PROSPECTUS SIMPLIFIÉ – MAI 2007

Un compartiment de JPMorgan Funds (le « Fonds »), une SICAV de droit luxembourgeois.

Ce prospectus simplifié contient des informations essentielles sur le Compartiment. Si vous souhaitez plus d'informations avant d'investir, veuillez consulter le Prospectus complet. Vous trouverez les détails concernant les participations du Compartiment dans le dernier rapport annuel ou semestriel de la SICAV. Les droits et les devoirs de l'investisseur, ainsi que sa relation juridique avec le Compartiment sont définis dans le Prospectus complet. Le Prospectus complet et les rapports périodiques sont disponibles gratuitement auprès de JPMorgan Asset Management.

En cas de contradiction ou d'ambiguïté quant au sens d'un mot ou d'une expression dans une traduction, c'est la version anglaise qui prévaudra.

JPMORGAN FUNDS – Global Dynamic Fund

Profil de Risque du Compartiment

- Ce Compartiment en actions, caractérisé par une gestion dynamique, investit essentiellement dans un portefeuille constitué d'actions du monde entier.
- Le Compartiment investissant en actions, les investisseurs sont exposés aux fluctuations des marchés boursiers et à la performance financière des sociétés détenues dans le portefeuille du Compartiment.
- Par conséquent, les investisseurs peuvent assister quotidiennement à la baisse ou autant qu'à la hausse de la valeur de leur investissement et peuvent récupérer un montant inférieur à celui initialement investi.
- Du fait de sa pondération approximativement équilibrée et de sa faible ressemblance avec la composition de son indice de référence, le portefeuille peut présenter une très forte volatilité. Il offre néanmoins aussi un potentiel de rendement supérieur.
- Ce Compartiment est libellé en USD, mais son portefeuille sera aussi exposé à d'autres devises.

Profil de l'investisseur type

Ce Compartiment est un véhicule de placement à gestion dynamique axé sur les actions internationales. Le Compartiment peut donc convenir aux investisseurs recherchant une stratégie de placement en actions plus risqué afin de compléter un portefeuille de base (*Core portfolio*), ou qui cherchent à éventuellement étoffer leur rendement à long terme et qui sont à même d'assumer les risques accrus inhérents au Compartiment. Les investisseurs désirant s'engager dans ce Compartiment doivent en outre disposer d'un horizon d'investissement minimum de cinq ans.

Date de création du Compartiment	08/12/00
Actif total	2,3 milliards USD au 30/06/2006
Gestionnaire Financier	JPMorgan Asset Management (UK) Limited
Indice de référence	Morgan Stanley Capital International (MSCI) World Index (Rendement Total Net)
Annexe	Toute référence à une Annexe se rapporte à une annexe au Prospectus.

Objectif d'investissement

Optimiser la valorisation du capital sur le long terme en investissant principalement dans un portefeuille dynamique composé de titres de sociétés dans le monde entier.

Politique d'investissement

Le Compartiment investira au moins 67% du total de ses actifs (à l'exclusion des liquidités ou quasi-liquidités) en actions et titres apparentés à des actions. Les émetteurs de ces titres peuvent être établis dans n'importe quel pays du monde, notamment des pays émergents.

L'investissement en actions pourra être effectué au moyen d'actions, de certificats d'actions étrangères, de warrants et autres droits de participation. Sous réserve de ce qui précède, l'investissement en actions pourra aussi être effectué, dans le respect de certaines limites, par le biais de placements dans des titres convertibles, des titres sur indice et participatifs, ainsi que des titres apparentés à des actions.

Des titres de créance à taux fixe et à taux variable, ainsi que des liquidités et quasi-liquidités peuvent être détenus à titre accessoire.

Le Compartiment peut également investir dans des OPCVM et autres OPC.

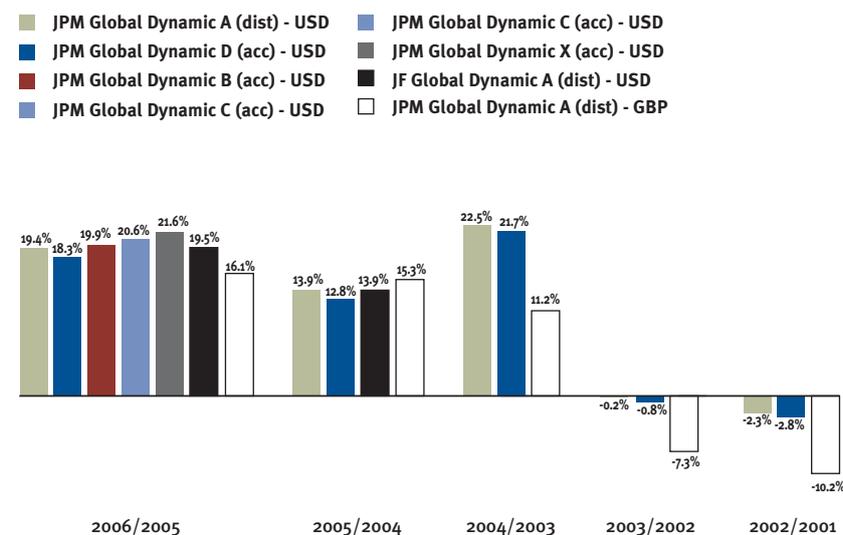
Le Compartiment pourra investir en actifs libellés dans n'importe quelle devise et l'exposition aux devises pourra être couverte.

À des fins de couverture et de gestion efficace du portefeuille, le Compartiment peut investir dans des instruments financiers dérivés. Des techniques et instruments liés aux valeurs mobilières et instruments du marché monétaire (y compris, entre autres, les prêts de titres ou les contrats de mise en pension) peuvent être utilisés à des fins de gestion efficace du portefeuille.

L'ensemble des investissements mentionnés ci-dessus seront effectués dans le respect des limites stipulées à l'Annexe II.

Performance annuelle (uniquement pour les Classes d'Actions commercialisées)

Lorsqu'une Classe d'Actions précédemment active ne l'est plus, aucune performance n'est affichée dans le graphique ci-dessous. Toutefois, la performance en question serait similaire à celle des Classes d'Actions qui y figurent.



Performance sur 12 mois glissants au 30 juin
Toutes les informations sur la performance sont calculées en fonction de la variation de la VNI avec réinvestissement des revenus bruts
Source : JPM/JPMorgan Chase.

Frais et Commissions

Classe d'Actions	Investissement initial minimum (USD ou équivalent)	Commission de Souscription	Commission Annuelle de Gestion et de Conseil	Frais Administratifs et d'Exploitation	Commission de Rachat
JPM Global Dynamic A (acc) - USD	25 000	5,00 %	1,50 %	0,40 %	0,50 %
JPM Global Dynamic A (dist) - USD	25 000	5,00 %	1,50 %	0,40 %	0,50 %
JF Global Dynamic A (dist) - USD	25 000	5,00 %	1,50 %	0,40 %	0,50 %
JPM Global Dynamic A (acc) - EUR	25 000	5,00 %	1,50 %	0,40 %	0,50 %
JPM Global Dynamic A (dist) - GBP	25 000	5,00 %	1,50 %	0,40 %	0,50 %
JPM Global Dynamic A (inc) - EUR	25 000	5,00 %	1,50 %	0,40 %	0,50 %
JPM Global Dynamic A (acc) - EUR (couverte)	25 000	5,00 %	1,50 %	0,40 %	0,50 %
JPM Global Dynamic B (acc) - USD	5 000 000	Néant	1,25 %	0,25 %	Néant
JPM Global Dynamic C (acc) - USD	10 000 000	Néant	0,80 %	0,20 % ^{max.}	Néant
JPM Global Dynamic C (acc) - EUR	10 000 000	Néant	0,80 %	0,20 % ^{max.}	Néant
JPM Global Dynamic C (acc) - EUR (couverte)	10 000 000	Néant	0,80 %	0,20 % ^{max.}	Néant
JPM Global Dynamic D (acc) - USD	5 000	5,00 %	2,50 %	0,40 %	0,50 %
JPM Global Dynamic D (acc) - EUR	5 000	5,00 %	2,50 %	0,40 %	0,50 %
JPM Global Dynamic D (acc) - EUR (couverte)	5 000	5,00 %	2,50 %	0,40 %	0,50 %
JPM Global Dynamic I (acc) - USD	10 000 000	Néant	0,80 %	0,16 % ^{max.}	Néant
JPM Global Dynamic I (inc) - EUR	10 000 000	Néant	0,80 %	0,16 % ^{max.}	Néant
JPM Global Dynamic X (acc) - USD	Sur demande	Néant	Néant	0,15 % ^{max.}	Néant
JPM Global Dynamic X (acc) - EUR	Sur demande	Néant	Néant	0,15 % ^{max.}	Néant

Toutes les commissions sont calculées selon un % de la VNI.

Les Frais Administratifs et d'Exploitation comprennent, entre autres, les frais de conservation et frais administratifs.

Frais et Commissions

Des commissions sont appliquées aux investisseurs lors de la souscription ou du rachat d'actions du Compartiment. La Commission de Souscription prévue pour le Compartiment ne peut excéder 5% et la Commission de Rachat ne dépassera pas 0,5%. Des frais de conversion peuvent être appliqués à concurrence de 1% de la nouvelle Classe d'Actions. Lorsqu'un Actionnaire convertit ses Actions en Actions d'une classe ayant une Commission de Souscription plus élevée à laquelle il n'a pas déjà été assujéti, l'écart de montant entre la commission la plus élevée et celle la moins élevée payable pour ladite Classe d'Actions pourra lui être facturé.

La Commission Annuelle de Gestion et de Conseil ainsi que les Frais Administratifs et d'Exploitation sont réglés sur les actifs de la SICAV et intégralement reflétés dans le prix par Action. La Commission Annuelle de Gestion et de Conseil payable au titre de la Classe d'Actions X du Compartiment est administrativement perçue et collectée par la Société de Gestion ou collectée par l'intermédiaire de l'entité appropriée de JPMorgan Chase & Co. directement auprès de l'Actionnaire. Cette commission n'apparaît donc pas dans le tableau sur les Frais et Commissions, dans la mesure où elle n'est pas perçue sur le Compartiment.

Le montant des frais et commissions dépend de la Classe d'Actions. Le Compartiment acquitte l'ensemble de ses frais d'exploitation ordinaires.

Les Frais Administratifs et d'Exploitation des Classes d'Actions A, B, D et J sont des taux fixes. La Société de Gestion acquitte tout dépassement de ce montant et inversement conserve la différence positive entre le montant des Frais Administratifs et d'Exploitation et les frais réels. Les Frais Administratifs et d'Exploitation des Classes d'Actions C, I et X sont plafonnés et les frais effectivement facturés peuvent donc être inférieurs aux taux mentionnés ci-avant. Si les Frais Administratifs et d'Exploitation tombent en dessous du pourcentage indiqué, la différence sera soustraite de la charge appliquée.

Traitement Fiscal des Revenus

Il est prévu que toutes les Classes d'Actions portant le suffixe « (dist) » distribueront au moins 85% du revenu net des investissements imputable à ces Classes d'Actions, calculé globalement conformément à la définition du résultat net imposable en vertu des principes d'imposition des sociétés du Royaume-Uni (sous réserve de l'application de tout seuil *de minimis*) afin que ces Classes d'Actions de la SICAV puissent conserver leur qualité de « *distributing class* » (classe de distribution) au sens de la législation fiscale britannique régissant les compartiments *offshore*.

Les Classes d'Actions portant le suffixe « (inc) » peuvent verser des dividendes mais ne répondront **pas** à la définition d'une « *distributing class* » au sens de la législation fiscale britannique régissant les compartiments *offshore*.

Les Classes d'Actions portant le suffixe « (acc) » ne verseront normalement pas de dividendes.

Des dividendes seront normalement versés chaque année en septembre pour les Classes d'Actions de distribution.

Renseignements complémentaires importants

Fin de l'exercice financier de la Société

30/06

Structure

La SICAV gère différents Compartiments, chacun composé d'une ou de plusieurs Classes d'Actions. Les Compartiments se distinguent par leur politique d'investissement ou par d'autres caractéristiques spécifiques. Le Prospectus complet comprend une description de l'ensemble des Compartiments.

Structure Juridique

Le Compartiment de la SICAV JPMorgan Funds régie par la Partie 1 de la Loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002.

Date de constitution de la SICAV

14/04/69

Société de Gestion et Agent Domiciliaire

JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l., European Bank and Business Centre, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg.

Siège social

European Bank and Business Centre, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg.

Les cours des actions sont disponibles auprès du siège social de la société.

Autorité de Surveillance

Commission de Surveillance du Secteur Financier, Luxembourg.

Banque Dépositaire

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A., 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg.

Réviseurs d'Entreprises

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Fiscalité de la SICAV

La SICAV n'est redevable, au Luxembourg, d'aucun impôt sur les bénéficiaires ou sur les plus-values. La seule taxe à laquelle la SICAV est assujettie au Luxembourg est la « taxe d'abonnement » dont le taux peut s'élever jusqu'à 0,05% par an de la Valeur Nette d'Inventaire attribuée à chaque Classe d'Actions (0,01% par an en ce qui concerne les Classes d'Action X). Cette taxe est calculée à la fin de chaque trimestre et acquittée trimestriellement. Aucune taxe n'est perçue sur la partie des actifs de la SICAV investie dans des parts d'autres organismes de placement collectif au Luxembourg, sous réserve que ces parts aient déjà été soumises à cette taxe.

Les revenus perçus par la SICAV sous forme d'intérêts et de dividendes peuvent faire l'objet d'une retenue à la source non récupérable dans les pays d'origine.

Imposition des Actionnaires

Le Conseil de l'UE a approuvé le 3 juin 2003 une Directive du Conseil 2003/48/CE en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts (la « Directive »). Cette Directive a été transcrite en droit luxembourgeois par la loi du 21 juin 2005 (la « Loi de l'UE sur la fiscalité des revenus de l'épargne »). En vertu de la Loi de l'UE sur la fiscalité des revenus de l'épargne, les dividendes et/ou les produits de rachat liés aux actions d'un compartiment et versés à des personnes physiques peuvent être soumis à une retenue à la source ou donner lieu à un échange de renseignements avec les autorités fiscales. L'éventuelle application de la Loi de l'UE sur la fiscalité des revenus de l'épargne dans chaque cas particulier, ainsi que les incidences d'une telle application, dépendent de divers facteurs tels que la classe d'actifs du compartiment concerné, la localisation de l'agent payeur auquel il est fait recours et le pays de résidence fiscale des actionnaires concernés. De plus amples informations concernant les incidences de la Directive et de la Loi de l'UE sur la fiscalité des revenus de l'épargne sont énoncées dans le Prospectus complet et les investisseurs sont également invités à prendre conseil auprès de leur conseiller financier ou fiscal.

L'incidence fiscale de tout investissement dans le Compartiment pour chaque investisseur dépend des réglementations fiscales applicables à son cas particulier. Il est donc recommandé de consulter un conseiller fiscal du pays où vous êtes redevable de l'impôt.

Modalités de souscription, de rachat et de conversion d'Actions

Directement auprès de la Société de Gestion ou via votre Distributeur local, sous réserve du montant minimum d'investissement initial applicable à la Classe d'Actions. Les ordres de souscription, de rachat et de conversion doivent être reçus par la Société de Gestion avant 14h30 (heure de Luxembourg) les Jours de Valorisation[^]. Les Actions souscrites seront normalement émises au prix de souscription en vigueur ce jour là. Les Actions rachetées seront vendues au prix de rachat en vigueur ce jour là. Le prix de souscription est la Valeur Nette d'Inventaire majorée d'une commission initiale, le cas échéant, et le prix de rachat correspond à la Valeur Nette d'Inventaire minorée d'une Commission de Rachat, le cas échéant. Dans les deux cas, les montants peuvent être arrondis (veuillez vous référer au point 2.3 de la section « Informations générales » du Prospectus complet pour obtenir de plus amples informations sur le calcul des prix). Les ordres de conversion entre deux Compartiments de la SICAV seront normalement traités lors du premier Jour de Valorisation commun aux deux Compartiments après réception des instructions, en règle générale sur la base, d'une part, du prix de rachat et, d'autre part, de la VNI, le tout majoré d'une commission de conversion et de toute Commission de Souscription supplémentaire pouvant intervenir lors de la conversion entre des actions dotées de Commission de Souscription différentes.

Afin de limiter le risque d'erreur ou de fraude, la Société de Gestion peut être amenée à vérifier, confirmer ou clarifier les instructions de paiement d'un Actionnaire dans le cadre des ordres de rachat et des versements de dividendes.

[^] Un Jour de Valorisation désigne tout jour ouvrable autre que, concernant les investissements d'un Compartiment, un jour de fermeture de toute Bourse de valeurs ou tout marché sur lesquels une part substantielle des investissements du Compartiment concerné sont négociés ou un jour au cours duquel les négociations sont restreintes ou suspendues sur lesdits marchés ou Bourses de valeurs. Un Jour Ouvrable désigne un jour de la semaine autre que le 31 décembre, le 1er janvier, le lundi de Pâques, le jour de Noël, la veille et le lendemain du jour de Noël ou, si ces jours ne tombent pas un jour de la semaine, tout autre jour férié remplaçant ces jours.

Pour plus d'informations, notamment pour obtenir le prospectus complet du Fonds, veuillez consulter le site www.jpmorganassetmanagement.com ou contacter :

Le Gestionnaire

JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l.

European Bank and Business Centre

6, route de Trèves

L-2633 Senningerberg

Grand Duché de Luxembourg

Tél. : (352) 34 101 Fax : (352) 3410 8000

ou envoyer un message à : fundinfo@jpmorgan.com

Cette version simplifiée du Prospectus ne contient que des informations de base sur le Compartiment et la SICAV. Les souscriptions ne peuvent être effectuées que sur la base du dernier Prospectus disponible ou du document d'offre local (le cas échéant) des Compartiments concernés contenant des informations complémentaires sur les commissions, les droits d'entrée et les montants d'investissement minimaux. Les performances passées ne sont pas représentatives des résultats futurs et les investisseurs peuvent ne pas récupérer l'intégralité du montant investi. Les placements dans des fonds investis sur les marchés émergents peuvent être plus volatils et comporter un risque accru. Pour de plus amples informations, veuillez demander la version intégrale du dernier Prospectus ainsi que les rapports annuels et semestriels disponibles gratuitement à l'adresse suivante : JPMorgan Asset Management (Europe) S.à r.l., European Bank and Business Centre, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg, ou directement sur le site Internet suivant : www.jpmorganassetmanagement.com